

N° DM/31/1.7/2023-26

Décision municipale relative à la passation d'un avenant n°1 dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment communal, Place de la Juiverie
Lot 05 : Menuiserie bois

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2123-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles relatifs aux modifications de marché autorisées,

VU la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision municipale n° DM/31/1.1/2021-82 du 22 octobre 2021 relative à la passation de marchés de travaux allotis pour la réhabilitation d'un bâtiment communal situé Place de la Juiverie,

VU le marché conclu avec la SARL BACCOU pour le lot 05 : Menuiserie bois, d'un montant initial de 11 489.06 euros H.T.,

CONSIDERANT qu'il apparaît opportun de procéder aux travaux modificatifs suivants, relevant de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique :

- remplacement de deux portes existantes en mauvais état : + 1 141.50 euros H.T.
- suppression d'une porte de rangement de 93 x 204 (article 5.01 de la DPGF) : - 660.33 euros H.T.

VU le projet d'avenant n°1 correspondant aux modifications énumérées ci-dessus à conclure avec la SARL BACCOU, titulaire du marché,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux relatif pour la réhabilitation d'un bâtiment communal situé Place de la Juiverie, lot 05 : Menuiseries bois, et DECIDE de le signer,

PRECISE que le montant total des modifications s'élève à + 481.17 euros H.T., soit + 4.19 % du montant total du marché initial,

PRECISE que le nouveau montant du marché s'élève à 11 970.23 euros H.T.,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pernes-les-Fontaines, le 21 avril 2023

Le Maire, Didier CARLE,



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 27 avril 2023

Publiée le : 27 avril 2023

Notifiée le :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Ville de Pernes-les-Fontaines
Hôtel de Ville
Place Aristide Briand
84210 Pernes-les-Fontaines
Représentée par Monsieur Didier CARLE, Maire

Tél : 04.90.61.45.00

Courriel : contact@perneslesfontaines.fr

Courriel Service des Marchés Publics : dg1@perneslesfontaines.fr

Site de la ville : <http://www.perneslesfontaines.fr>

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SARL BACCOU
39, impasse ZA la Barcillonne – BP 24
84190 BEAUMES DE VENISE
Tél : 04.90.65.04.17
Courriel : menuiserie.baccou@orange.fr
SIRET : 504 805 529 200 019

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL – PLACE DE LA JUIVERIE
LOT 05 : Menuiseries bois**

■ Montant initial du marché public : 11 489.06 euros H.T.

D - Objet de l'avenant.

☐ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant concerne les travaux supplémentaires suivants en application de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique :

- Remplacement de deux portes existantes en mauvais état : + 1 141.50 euros H.T.
- Suppression d'une porte de rangement de 93 x 204 prévue au poste 5.01 de la DPGF : - 660.33 euros H.T.

L'ensemble de ces modifications représente une plus-value de **481.17 euros H.T.**

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant demeurent applicables.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- **Montant H.T. : 481.17 euros**
- Montant TVA : 96.23 euros
- Montant T.T.C. : 577.40 euros
- **% d'écart introduit par l'avenant : + 4.19 %**

Nouveau montant du marché public :

- Montant initial H.T. : 11 489.06 euros
- Montant avenant n°1 H.T. : 481.17 euros
- **Nouveau montant du marché H.T. : 11 970.23 euros**
- Taux de la TVA : 20 %
- Montant T.T.C. : 14 364.28 euros

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BACCOU Michel Gérant	Beaumes de Venise Le 14 avril 2023	SARI BACCOU Menuiserie – Agencement 39 Imp. ZA la Bercilloinne – BP 24 84190 BEAUMES DE VENISE Tel : 04 90 65 04 17 Mail : menuiserie.baccou@orange.fr Sarl au Capital de 79500€ - Intra. FR0504805292 Siret : 50480529200010 - APE : 1332A

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A :, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre¹⁰_AV-084-218400885-20230421-DM2023_2681**En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

